

PAR COURRIEL

Québec, le 25 novembre 2020

Objet : Demande d'accès n° 2020-11-019
Lettre de réponse assujettie à la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 7 octobre dernier, concernant l'aménagement et l'exploitation de la phase 3A du lieu d'enfouissement technique de Saint Nicéphore.

Le document suivant est accessible. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 24 juillet 2013, 2 pages.

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Katrine Vanessa Girard, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel katrine-vanessa.girard@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 3

Nicolet, le 24 juillet 2013

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

WM Québec inc.
117, Wentworth Court
Brampton (Ontario) L6T 5L4

N/Réf. : 7522-17-01-00008-31
401 054 779

**Objet : Aménagement et exploitation de la phase 3A du lieu
d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 19 juin 2013, reçue le 20 juin 2013 et complétée le 23 juillet 2013, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Réalisation des travaux d'aménagement de la phase 3A du lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore et poursuite des opérations d'enfouissement à l'intérieur de celle-ci. Les travaux et ces activités se dérouleront sur les lots 3 920 256 et 4 828 937 du cadastre du Québec, dans la ville de Drummondville, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Drummond.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document intitulé « Demande de certificat d'autorisation, Aménagement de la cellule d'enfouissement technique 3A, LET de Saint-Nicéphore » daté du 19 juin 2013, signé par 23-24 concernant une demande de certificat d'autorisation, incluant les annexes;
- Lettre datée du 15 juillet 2013, signée par 23-24 concernant des précisions sur les travaux d'aménagement de la phase 3A, de l'exploitation du lieu d'enfouissement technique et de la gestion postfermeture, comprenant 10 annexes;

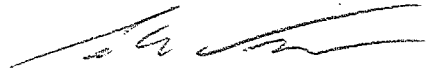
- Lettre datée du 16 juillet 2013, signée par _____ 23-24
_____, concernant notamment le programme d'assurance et de
contrôle de la qualité des matériaux et des travaux d'aménagement;
- Courriel transmis le 19 juillet 2013 par M. Ghislain Lacombe, ing.,
directeur de l'ingénierie et de l'environnement, concernant la contribution
annuelle à la fiducie destinée à couvrir les coûts de la gestion
postfermeture;
- Courriel transmis le 22 juillet 2013 par M. Ghislain Lacombe, ing.,
directeur de l'ingénierie et de l'environnement, concernant la contribution
annuelle à la fiducie et des modalités d'approbation de l'acte
d'approbation de la fiducie.

En cas de divergence entre l'information fournie, la plus récente prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir
toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

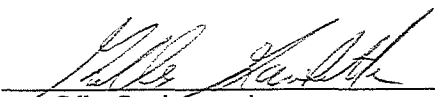
Pour le ministre,



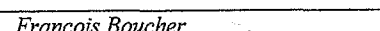
CT/LGG/vs

Céline Tremblay
Directrice régionale de l'analyse
et de l'expertise de la Mauricie
et du Centre-du-Québec

Préparé par


Gilles Gaudette, analyste

Recommandé par


François Boucher
Directeur régional adjoint par intérim